

PAR COURRIEL

Québec, le 17 mars 2026

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.403

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 18 février dernier, visant à obtenir les informations suivantes, pour les années 2012 à 2024, en fichier Excel dans la mesure du possible :

- Le nombre total d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) au Québec;
- Le nombre total d'IVG médicamenteuse au Québec;
- Le nombre total d'IVG chirurgical au Québec;
- Toutes données qui permettent de soutenir l'affirmation suivante « En 2024, 24 % des interruptions volontaires de grossesse ont été faites par médicaments, une augmentation de près de 4 % par rapport à 2023 et de près de 7 % par rapport à 2022, selon des données fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux. » (Mariane Bergeron-Courteau, « L'usage de la pilule abortive a augmenté de 80% en un an au Québec », *Radio-Canada info*, 10 février 2026).

Vous trouverez ci-joint les résultats demandés concernant le nombre d'IVG au Québec. Également, les IVG médicales pratiquées avant 2018 ne sont pas incluses dans les statistiques sur les services rémunérés à l'acte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

De plus, veuillez noter que les données présentées dans le tableau joint sont produites à partir du fichier des services médicaux rémunérés à l'acte de la RAMQ, à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les résultats peuvent différer de ceux diffusés par les médias ou par d'autres ministères ou organismes, notamment en raison de différences méthodologiques dans l'extraction des données.

... 2

Pour déterminer les IVG, nous utilisons un ensemble précis de critères de sélection afin d'identifier les services correspondant à une IVG chirurgicale ou médicale. Nous appliquons également des critères de validation afin de retenir uniquement les IVG effectivement réalisées.

Vous trouverez également ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information

[REDACTED]

Julien Sirois

p. j. 2